

## Culture

# Les autochtones du Québec dans la crise politique canadienne

Rémi Savard



Volume 12, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1081560ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1081560ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA),  
formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne  
d'Ethnologie

### ISSN

0229-009X (imprimé)

2563-710X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Savard, R. (1992). Les autochtones du Québec dans la crise  
politique canadienne. *Culture*, 12(1), 3–7. <https://doi.org/10.7202/1081560ar>

Tous droits réservés © Canadian Anthropology Society / Société Canadienne  
d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society /  
Société Canadienne d'Ethnologie, 1992

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des  
services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique  
d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**Érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de  
l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à  
Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Les autochtones du Québec dans la crise politique canadienne

Rémi Savard

Université de Montréal

Bonjour,

Mes collègues de l'Université de la Colombie-britannique m'ont fait beaucoup d'honneur en me confiant la *conférence Harry Hawthorn* pour ce 19<sup>e</sup> congrès annuel de la *Société canadienne d'anthropologie*. Je les en remercie vivement. "La situation actuelle des Autochtones du Québec". Voilà le sujet qu'ils m'ont demandé de traiter devant vous ce matin. Les Autochtones du Québec sont sans doute les personnes les plus habilitées à commenter leur situation. J'imagine qu'en me demandant de le faire, on a voulu mesurer le degré de conscience qu'un anthropologue francophone du Québec pouvait avoir de cette situation.

Ai-je besoin d'insister sur le fait que je ne parlerai ni au nom des autochtones, ni au nom de qui que ce soit d'ailleurs? J'aborderai la question avec le maximum de rigueur et de franchise dont je suis capable, sans feindre d'oublier le lieu d'où je parle, c'est-à-dire en tant que francophone du Québec, sans affiliation à quelque parti ou groupement politique que ce soit.

La situation actuelle des autochtones au Québec n'est pas le résultat d'une combustion spontanée. Pas plus qu'elle ne résulte d'un BIG BANG "meechlékien" survenu à l'assemblée législative du Manitoba vers la fin de l'hiver 1990, dont la vague expansionniste aurait atteint le Québec dans le courant de l'été suivant.

Cette situation résulte plutôt d'une histoire au cours de laquelle la silhouette géographique du Québec s'embrouille. Ses frontières, dès qu'elles apparaissent, sont instables. Des portions importantes du territoire disparaîtront en 1809 et jusqu'en 1936. D'autres lui seront rendues en 1828. Certaines seront ajoutées en 1898 et 1912. Il s'ensuit qu'il suffit de remonter le temps seulement jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, pour se rendre compte que la plupart des peuples autochtones, vivant actuellement au Québec, ont fait affaire avec diverses agences coloniales: Compagnie de la Baie d'Hudson, Conseil des Territoires du Nord-Ouest, Colonie de Terre-Neuve, Administration du Bas-Canada, Province unie du Canada, Province de Québec. Sans oublier, depuis 1867, le gouvernement fédéral à qui la constitution donne une juridiction exclusive en matière autochtone. Le terme *exclusive* s'appliquant aux provinces mais, et il ne faut pas l'oublier, aux autochtones eux-mêmes.

Une longue histoire donc, ayant accouché de cette drôle d'entité politique qu'est le Canada. Partout aux Amériques, les Etats se sont instaurés, et continuent d'ailleurs à le faire, en spoliant les autochtones. Le Canada n'échappe pas à cette constante de l'histoire américaine des cinq derniers siècles. Ce qui donne à l'aventure canadienne une spécificité dont elle aurait

bien aimé se passer, c'est ce groupe de 60,000 colons restés ici à titre de résidu d'une expérience coloniale avortée, et qui entretiendront toujours, avec leurs nouveaux maîtres, des relations marquées au coin de la méfiance réciproque. 60,000, qui sont devenus aujourd'hui entre 6 et 7 millions, surtout concentrés au Québec.

Une longue histoire ayant débuté - reculons un peu plus loin cette fois - à l'orée du XVII<sup>e</sup> siècle, par l'ouverture d'établissements coloniaux francophones dans la vallée du Saint-Laurent, et anglophones à l'embouchure de certaines rivières de la Baie James ainsi que sur la côte de la Nouvelle-Angleterre.

Une longue histoire ayant abouti à l'actuelle dynamique à trois:

- les autochtones répartis sur l'ensemble du territoire.
- les francophones concentrés surtout au Québec.
- les non-autochtones et non-francophones du reste du Canada.

Peut-être, disons, les trois drapeaux du vaisseau dont parle parfois Ovide Mercredi, président de l'Assemblée des Premières Nations.

Trois partenaires dont les relations actuelles ne sont pas ce qu'on pourrait appeler au beau fixe. Deux de ces drapeaux font montre d'une insatisfaction séculaire présentement exaspérée, devant le peu d'espace politique que leur réservent encore les institutions canadiennes. Tandis que le troisième drapeau aspire à un gouvernement central de plus en plus fort.

Au-delà du poids démographique représenté respectivement par chacun des trois drapeaux, c'est la répartition géographique des populations qui vient compliquer le scénario et faire du Canada quelque chose qui évoque souvent la quadrature du cercle.

La rencontre sur le même territoire - au Québec - des deux petits drapeaux insatisfaits de la quincaillerie politique du pays, fait qu'au lieu de se renforcer par une alliance, ils se perçoivent souvent comme des concurrents. Cette concurrence entre les deux types d'insatisfactions n'est possible qu'au Québec. Les difficultés qu'elle engendre sont le symptôme d'une maladie qui ronge les institutions politiques canadiennes dans leur ensemble. Cette maladie se nomme l'incapacité d'imaginer des structures politiques faisant place au pluralisme. Je crains pour ma part que la maladie soit si avancée que le

Québec lui-même en soit atteint. Et que, comme le reste du Canada, il aspire à un gouvernement complet et fort.

Mais ne s'agit-il pas d'une maladie périnatale dont les premiers symptômes apparurent très tôt?

C'est avec cette question en tête que je veux revenir sur les grandes étapes de l'histoire au cours de laquelle s'est tissée la situation actuelle.

Le 7 novembre dernier André Patry, un spécialiste québécois des relations internationales déposait un mémoire devant la *Commission québécoise d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté*.

Commentant la charte royale britannique de 1670, accordant à la Compagnie de la Baie d'Hudson le monopole des fourrures qu'on lui connaît, André Patry disait:

"Un passage me paraît particulièrement significatif. C'est celui où le monarque britannique, qui à cette époque jouissait encore de prérogatives très étendues, habilite la nouvelle entreprise à faire la paix ou la guerre dans la région qui lui est concédée «with any Prince or people whatesoever, that are not christians». Cette disposition constitue, à mon avis, une forme de reconnaissance de la personnalité des autochtones ou, tout au moins, de leurs droits inhérents. Et c'est aux Cris que cette disposition sera applicable puisque c'est avec eux que traiteront les premiers agents de la «Hudson Bay»".

Avec de multiples nuances qu'il m'est impossible de faire ce matin, je dirais que Londres agissait de la même façon en Nouvelle-Angleterre, et que Paris ne pouvait se payer le luxe d'agir autrement en Nouvelle-France. Non seulement entretenait-on des relations de type diplomatique, à la guerre comme à la paix, avec les peuples autochtones, mais on acceptait que ces relations se déroulent selon des protocoles mis au point par eux.

Paradoxalement, au lendemain de sa victoire sur la France, la Couronne britannique se trouvait dans une situation géo-politique très difficile en Amérique.

Ses propres coloniaux amorçaient un processus devant les conduire quinze ans plus tard à l'indépendance. De plus, ses nouveaux sujets francophones prêtaient une oreille plus qu'attentive aux sollicitations des insurgés anglais parcourant les campagnes de la vallée du Saint-Laurent.

Par rapport aux Indiens, la Couronne se conforma à l'adage: "les ennemis de mes ennemis sont mes amis". Les Indiens voyaient avec inquiétude des colons anglais impatients de s'étendre vers l'ouest. En soulignant à gros traits, dans sa Proclamation Royale de 1763, sa pratique de respect intéressé des droits territoriaux des Indiens, la Couronne espérait s'assurer au moins la loyauté autochtone.

Onze ans plus tard (1774), les choses se détérioraient pour la Couronne britannique: l'indépendance américaine viendra dans deux ans. Alors elle cherchera cette fois des appuis du côté francophone, plus particulièrement chez leurs élites cléricales qu'elle jugea bon de rétablir dans leur fonction (reconnaissance des droits linguistiques et religieux), dans l'espoir, d'ailleurs satisfait, que ces élites empêchent leur population de basculer dans l'aventure républicaine.

Ainsi se perpétua, jusqu'au début du XIXe siècle, pour garantir les intérêts de la Couronne, une politique britannique récente de reconnaissance officielle de droits collectifs francophones, et une pratique plus ancienne de reconnaissance d'une quelconque personnalité internationale autochtone.

Les choses commencèrent à changer à partir de 1820. Le secrétaire aux colonies prévenait les autorités canadiennes que les parlementaires de Londres songeaient de plus en plus à mettre fin à l'octroi annuel, formant le budget de l'administration des Affaires indiennes d'alors. Le Canada sortait d'une guerre avec les Etats-Unis, et Londres jugeait ne plus avoir à recourir aux miliciens autochtones pour défendre ses intérêts coloniaux. D'autre part, le besoin de terres et la baisse du commerce de la fourrure avaient réduit la valeur des peuples autochtones aux yeux du gouvernement canadien.

Ce courrier londonien coïncidait avec une des pires crises politiques intérieures, qui conduisit le Canada à la guerre civile en 1837-1838. Incapable d'éteindre deux feux à la fois, on commença par écraser la révolte francophone, puis on réunit les deux Canadas en une seule administration. La constitution de 1841 correspond au rêve canadien dans ce qu'il a de plus authentique: une seule langue officielle (l'anglais) et pas même un demi mot sur les autochtones. Dès le lendemain des célébrations de la nouvelle constitution, une importante commission royale d'enquête appelée Bagot, du nom du gouverneur général de l'époque, reçut le mandat de définir la meilleure utilisation qu'on pourrait faire de l'octroi impérial, tant qu'il durerait, pour qu'à sa disparition

la population autochtone ait elle-même cessé d'avoir toute espèce d'existence légale. Les retombées législatives du travail des commissaires commencèrent en 1850 (réserves, listes d'enregistrement, statut indien, incapacité juridique, émancipation, etc.).

De 1856 à 1858, une autre commission était mandatée pour étudier les moyens d'accélérer le processus, et préparer les payeurs de taxe à l'éventualité qu'ils aient à supporter l'administration des affaires indiennes durant quelques années à la suite du retrait de Londres. Dans leur rapport, on trouve des perles. Celle-ci par exemple:

*"If anyone be disposed to object to the stipulation of paying part of the cost of management of the Indian Department, let him cast his eye over the table mentioned before. He will see that in Western Canada [ce qui signifiait alors l'Ontario], beside the lands on Lakes Huron and Superior, 16,137,836 acres of their lands were ceded to the Crown by the Indians at an average of 1.5 dime an acre".*

L'avant-dernière recommandation des commissaires concernait l'éducation:

*"Great stress should be laid upon instruction either in French or English. [...] nothing will so pave the way for the amalgamation of the Indian and Canadian races, as the disuse among the former of their peculiar dialects. So long as they continue to cling to them, they will remain a distinct people dwelling apart in the midst of their white neighbours."*

Quant à la dernière recommandation, elle concernait les institutions politiques que s'étaient données les autochtones en vertu de leurs droits inhérents:

*"Another point of vital importance to be kept steadily in view, is the gradual destruction of the tribal organisation".*

Mais la vie politique canadienne va s'accélérer à partir de 1860. La position britannique de soutien aux sudistes, durant la Guerre de Sécession américaine, entraînera de la part des Etats-Unis la dénonciation du traité de réciprocité signé en 1855, en vertu duquel les milieux d'affaires canadiens trouvaient un débouché pour leurs marchandises. L'idée de réunir ce qui restait de colonies britanniques au nord des Etats-Unis en fit alors rêver plus d'un: enfin un marché domestique au dimension d'un demi continent, vers lequel il suffirait de faire dévier le flot d'immigrants traversant alors l'Atlantique. Le temps pressait. Les Etats-Unis achetaient l'Alaska. Les francophones allèrent donc chercher 1/2 gouvernement pour eux seuls, ainsi qu'une proportion de sièges au gouvernement central. Les autochtones

restèrent dépourvus de même la plus infime fraction de gouvernement, puisqu'ils étaient devenus collectivement des mineurs dont les personnes et les biens étaient placés entre les mains du gouvernement central.

Pour éviter que, dans l'ouest, ils ne fassent alliance avec les Etats-Unis, on signa avec eux des *Traités*, que nos gouvernements se réservaient le droit de lire comme des "surrenders", alors que ces peuples continuaient à y voir comme avant une reconnaissance de leur personnalité internationale.

Les objectifs de l'administration des Affaires indiennes demeurèrent inchangés jusqu'au lendemain du conflit mondial de 39-45.

Avec le retour de la paix, l'opinion publique canadienne se mit à demander des comptes au gouvernement fédéral: plusieurs autochtones avaient participé aux combats, ce qui n'avait pas empêché le gouvernement canadien de s'emparer de plusieurs de leurs terres, sous prétexte d'un effort de guerre agricole, alors que les terres déjà entre les mains des spéculateurs ne furent pas touchées.

Du côté francophone, on commença à trouver que les empiètements du fédéral dans des domaines de juridiction provinciale, qu'on avait consentis en temps de guerre, prenaient un air de permanence.

Les mécontentements autochtones et francophones prirent de l'ampleur durant les années 60.

Au terme de cette histoire, un paradoxe (mais en est-ce vraiment un?): les francophones, quoique mieux pourvus que les autochtones en matière de gouvernement, semblent avoir perdu l'espoir de trouver, au sein des institutions politiques canadiennes, l'espace requis par leur développement collectif et individuel, alors que certains porte-paroles autochtones croient la chose encore possible pour leur peuple. Le paradoxe se dénoue peut-être si l'on considère la différence entre la vision autochtone du fédéralisme, et celle des canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones. Pour nous, dont la culture politique repose sur la délégation de pouvoir, le fédéralisme est souvent envisagé comme un moindre mal dont il convient de s'accomoder quand il est impossible de faire autrement. Pour les autochtones, dont la culture politique, me semble-t-il, réserve à la délégation de pouvoir une place beaucoup moins importante, le fédéralisme représente une menace beaucoup moindre à la souveraineté des membres d'une coalition politique.

Le résultat de toute cette histoire, c'est que le Québec est devenu la partie la plus à vif d'un pays dont le malaise généralisé tient à ce que sa culture politique séculaire le rend inapte à concevoir le pluralisme, et qu'il semble avoir perdu tout dynamisme susceptible d'irriguer à nouveau un imaginaire politique créateur dont nous avons de plus en plus besoin pour sortir de cette crise qui n'en finit plus de finir.

Je n'ai pas plus que d'autres de solutions à proposer, sinon peut-être de s'entendre au moins sur le diagnostic, et de conserver le calme qu'il convient d'avoir lorsque nous traitons de nos difficultés de voisinage. Et ceci nous concerne tous, autochtones, anglophones et francophones.

Presqu'à chaque fois qu'un porte-parole des deux grandes formations politiques au Québec ouvre la bouche pour parler des autochtones, on doit s'attendre à des propos généralement fielleux qui me feraient craindre le pire, si j'étais un autochtone du Québec. Qui me ferait sans doute perdre aussi toute crédibilité auprès des miens, si j'essayais de les convaincre qu'on devrait chercher à établir des relations de respect mutuel entre québécois et autochtones. Une telle observation ne s'applique pas seulement au personnel politique comme tel, mais à tous ceux et celles qui orbitent autour du pouvoir. Ça fait beaucoup de monde.

Par ailleurs, chaque fois qu'une voix officielle ou non, autochtone ou non, du Québec ou non, nie le droit des miens à l'autodétermination, ou encore présente le Québec comme le paradis du nazisme, le pire endroit où puisse se retrouver une minorité ethnique ou un peuple autochtone, ça se traduit aussi par une perte de crédibilité chez nous, à l'endroit des francophones - et il s'en trouve - qui tentent de convaincre les leurs qu'on n'améliore jamais le sort de son peuple en niant celui des autres, et que le processus devant conduire à une solution passe inévitablement par la reconnaissance des droits de l'autre.

Il se déroule présentement, au Québec, des discussions suivies, franches et difficiles entre des représentants de nations autochtones, de groupements syndicaux, de mouvements agricoles, d'église, etc.

Ce qu'il en sortira est encore difficile à prédire. Le pire ou le meilleur. Etant donné la similarité des aspirations autochtones et francophones, et la concurrence qui s'ensuit au Québec, ni les uns ni les

autres n'ont le choix de ne pas aller au fond des choses. C'est souvent éprouvant pour tout le monde. Mais il y a là aussi un enjeu emballant, qui nous repose malgré tout de la grisaille canadienne.

Si on ne devient imaginatif que lorsqu'on ne peut faire autrement, le supplément d'âme dont nous avons tous tant besoin pourrait bien surgir de la partie la plus atteinte du corps politique canadien.

A mon avis nous sommes encore très loin d'une telle éventualité. A moins que par miracle - et l'on sait que les miracles sont rares -, ce qui tient présentement lieu d'imaginaire politique canadien (incluant celui des Québécois) soit capable de donner suite à des propositions du type de celles que firent, le 25 février dernier, devant la commission québécoise d'étude des questions afférentes à la Souveraineté, les porte-paroles autorisés de la nation cris du Québec, nation souvent perçue ici comme la plus hostile aux québécois:

*"Notre droit à l'autodétermination, tout comme celui des Québécois d'ailleurs, est un droit qui ne peut être éteint ni renié. C'est un droit que nous possédons tous les deux, au même titre que tout être humain a le droit de vivre."*

Remplaçons, pour un instant le terme *québécois* par *Albertains, Manitobains* ou *Terre-neuviens*. Et demandons-nous un instant lesquels des gouvernements provinciaux, territoriaux ou fédéral serait disposé à envisager un concours de beauté sur la base de son attitude envers les Premières Nations?

Les porte-paroles cris disaient aussi à cette occasion:

*"Nous ne nous opposons pas aux revendications constitutionnelles et aux aspirations des Québécois. Nous ne sommes pas opposés à l'indépendance du Québec."*

Ce dernier énoncé ne prend toute sa valeur que dans la mesure où l'on garde à l'esprit le principe de *réciprocité* inscrit dans la citation précédente. Quand les Canadiens et les Québécois seront capables de recevoir de telles propositions sans sombrer dans la crise de nerf, il se pourrait bien qu'ils y trouvent des moyens de sortir de la présente morosité, et qu'ils constatent alors que leur imaginaire politique était resté accroché au milieu du XIXe siècle.